

# Ecoles Primaires et Infantines Moutier

## Mémento



*Document à lire et à conserver*

Chers parents, chers élèves,

Chaque année scolaire est une nouvelle aventure aussi bien pour les enfants, les parents que les enseignants. L'école est un lieu d'apprentissage, mais aussi de convivialité, de socialisation, voire de détente à certains moments.

Il est important pour tous les acteurs de la formation que ces prochains mois se déroulent dans un climat propice à l'apprentissage à l'épanouissement et à la réflexion dans la sérénité et la bonne humeur.

La direction tient à remercier les enseignants pour leur engagement et leur professionnalisme et vous, les parents, pour votre précieuse collaboration ainsi que pour votre participation si importante au bon développement de vos enfants.

Tout en précisant que nous sommes à disposition pour vous renseigner, vous écouter, vous conseiller et vous aider, nous vous adressons, Chers parents, Chers élèves, une belle année scolaire.

La direction

### **Vacances**

Le calendrier des vacances ainsi que des congés sera distribué à votre enfant à la rentrée scolaire. Il est aussi consultable sur le site [ecoles-moutier.ch](http://ecoles-moutier.ch)



## Autorités scolaires

### Inspecteur des écoles

M. Serge Büttiker	Les Lovières 13 2720 Tramelan	serge.buettiker@erz.be.ch	031 636 13 51
-------------------	----------------------------------	---------------------------	---------------

### Commission scolaire

Président	M. Pierre Sauvain	pierresauvain70@gmail.com	078 923 43 13
1 <sup>er</sup> Vice-président	M. Karim Bortolussi	k.bortolussi@mail.com	079 825 20 96
2 <sup>e</sup> Vice-présidente	Mme Nicole Vogt	arsattes@bluewin.ch	032 493 73 17

### Direction des écoles primaires et enfantines et secrétariat

Adresse : Rue du Clos 1, 2740 Moutier [ecole.primaire@moutier.ch](mailto:ecole.primaire@moutier.ch) 032 493 11 85

Site internet : [ecoles-moutier.ch](http://ecoles-moutier.ch)

Mme Janine Gerber	<a href="mailto:ecole.primaire@moutier.ch">ecole.primaire@moutier.ch</a> <a href="mailto:janine.gerber@moutier.ch">janine.gerber@moutier.ch</a>	079 210 20 03
Mme Monia Koenig	<a href="mailto:ecole.primaire@moutier.ch">ecole.primaire@moutier.ch</a> <a href="mailto:monia.koenig@moutier.ch">monia.koenig@moutier.ch</a>	079 771 89 61
M. Hughes Miserez	<a href="mailto:ecole.primaire@moutier.ch">ecole.primaire@moutier.ch</a> <a href="mailto:hughes.miserez@moutier.ch">hughes.miserez@moutier.ch</a>	032 493 11 85
Mme Stéphanie Mahon	<a href="mailto:secrep@moutier.ch">secrep@moutier.ch</a>	032 493 11 85

## Bâtiments scolaires

Les enfants de 1<sup>ère</sup> à 6<sup>ème</sup> sont scolarisés sur les différents sites en fonction de leur adresse. Les enfants de 7<sup>ème</sup> et de 8<sup>ème</sup> sont scolarisés au collège de la Poste.



### Ecoles enfantines

Chantemerle	Rue de Chantemerle 2	032 493 47 07
Clos	Rue du Clos 1	032 493 53 25
Courtine	Rue de Courtine 13	032 493 39 38
Gare	Avenue de la Gare 10	032 493 40 13
Oeuches	Rue des Oeuches 52	032 493 64 78
Neuve	Rue Neuve 3	032 493 35 81
Mercier	Rue Mercier 2	032 493 37 85



### Ecoles primaires

Chantemerle	Rue de Chantemerle 2	032 493 44 89
Clos	Rue du Clos 1	032 493 12 85
Poste	Avenue de la Liberté 1	032 495 13 14

### Autres adresses utiles

<b>SPE</b> Service psychologique pour enfants et adolescents et Service psychiatrique	Rue du Moulin 2a	032 493 27 78 spe.moutier@erz.be.ch
Orthophonie-logopédie	Rue du Moulin 2a	032 493 27 70
Service de psychomotricité	Avenue de la Liberté 13	032 493 45 63
<b>Médecin scolaire</b> Dr Alvaro Arana	Hôpital du Jura-Bernois Beausite 47	032 494 38 20
<b>Dentistes scolaires</b> Dr Rémi Laporte Dr Christian Molinari	Rue Centrale 47 Avenue de la Gare 19	032 493 36 58 032 493 75 20
<b>SEJAC</b> Service de la Jeunesse et des Actions Communautaires	Avenue de la Liberté 5	032 493 10 11 sejac@moutier.ch



## Numéros d'urgence

Police	117	La main tendue	143
Service du feu	118	Centre toxicologique	145
Ambulance	144	Aide pour enfants et adolescents	147



## Code de vie

Un CODE DE VIE a été adopté pour les écoles primaires et enfantines de Moutier. Il est discuté en classe, signé par les élèves et les parents. Il est basé sur les quatre principes suivants :

**Je me respecte**

**Je respecte les autres**

**Je respecte mon environnement**

**Je respecte mon travail**



## Espace santé

### Infirmière scolaire

Une infirmière scolaire sera présente pour des permanences dans les 3 collèges primaires et peut également être atteinte par téléphone pour un rendez-vous :

Mme Maulde Studer Répondante écoles de Moutier	maulde.studer@moutier.ch	032 493 10 11
Mme Juliane Kouyoumdjian Interventions en classe	juliane.kouyoumdjian@moutier.ch	032 493 10 11

### Travailleuses sociales en milieu scolaire (TSS)

Deux travailleuses sociales en milieu scolaire sont à disposition des élèves, parents et enseignants.

Ecoles enfantines, Chantemerle	Mme Emilie Tallat	emilie.tallat@moutier.ch	079 520 37 26
Clos & Poste	Mme Sabrina Petrillo	sabrina.petrillo@moutier.ch	078 753 59 69

## Médiatrice scolaire

La médiatrice scolaire se tient à dispositions des élèves, des parents et des enseignants. Les élèves sont informés de la présence de la médiatrice dans chaque école.

Ecoles primaire et enfantine	Mme Sabrina Gurtner	sabrina.gurtner@be.educanet2.ch	076 416 10 36 (en cas d'urgence)
------------------------------	---------------------	---------------------------------	-------------------------------------



## Ecole à Journée Continue (EJC)

Secrétariat et direction	R. du Viaduc 65	info@cre.moutier.ch	032 493 56 31
--------------------------	-----------------	---------------------	---------------

Accueil et accompagnement d'enfants scolarisés sur la Ville de Moutier, de la 1ère à la 11e année Harmos. Les enfants fréquentant l'EJC sont inscrits sur un des différents sites ( Viaduc, Foyer, Fauvettes) selon leur lieu de scolarisation.

Modules d'accueil proposés sur la journée:

Module 1 - Accueil du matin	06h45 - 08h15	Module 6 - Fin d'après-midi	15h05 - 17h00
Module 2 - Accueil du matin	07h15 - 08h15	Module 7 - Fin d'après-midi	15h05 - 17h30
Module 3 - Repas de midi	11h40 - 13h30	Module 8 - Fin d'après-midi	15h55 - 17h00
Module 4 - Début d'après-midi	13h30 - 15h05	Module 9 - Fin d'après-midi	15h55 - 17h30
Module 5 - Fin d'après-midi	15h05 - 16h00		



## Devoirs surveillés

Pour les élèves ayant besoin d'une aide aux devoirs, la Municipalité de Moutier a institué le Service des devoirs surveillés. Les élèves qui s'y inscrivent s'engagent à avoir une attitude favorable à l'apprentissage.

### Locaux de l'école secondaire

Lundi, mardi et jeudi - de 15h20 à 17h50

Mercredi - de 13h00 à 15h00

tél : 079 643 57 92

### Collège de Chantemerle

Lundi, mardi et jeudi - de 15h15 à 17h00

tél : 079 453 06 84

Le tarif est le suivant : CHF 40.- par mois (premier enfant) / CHF 20.- par mois (deuxième enfant) /troisième enfant gratuit. Un goûter est compris dans le prix.



### **Déplacements des élèves**

Le chemin de l'école : sûr, passionnant, bon pour la santé, pour autant que les enfants le parcourent à pied.

Moutier, est une petite ville et le trajet pour se rendre à l'école à pied est raisonnable pour un enfant d'âge scolaire. Nous recommandons donc aux parents d'envoyer leur enfant à l'école à pied plutôt que de le conduire en voiture et d'augmenter ainsi le danger d'accident pour les autres enfants.

Les parents qui doivent malgré tout conduire leur enfant l'attendront sur des places de parc et non devant l'entrée de l'école ou sur la rue.

### **Assurances**

Il n'y a pas d'assurance accident pour les élèves. Par conséquent, l'unique assurance accident pour votre enfant doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école sera annoncé uniquement à votre assurance privée. Les effets personnels tels que montre, lunettes, vêtements, téléphones portables, bicyclette et autres ne sont pas assurés par l'école contre les accidents, les déprédations ou le vol.

### **Demi- journées de congé**

Les parents ont le droit de dispenser leur enfant de l'école, sans justification, pendant 5 demi-journées par an au maximum. Cette demande doit être signée des parents à l'endroit réservé à cet effet dans le carnet de devoirs et intervient sous leur responsabilité. Ces congés ne sont pas comptabilisés comme absences.

L'enseignant de classe sera informé de la demande le plus tôt possible, mais au plus tard la veille du congé prévu.

Il n'est pas possible de reporter les demi-journées manquées d'une année à l'autre.

## **Absences, dispenses, retards**

Une absence est considérée comme excusée notamment pour les motifs suivants : maladie ou accident de l'enfant, visite chez le dentiste ou le médecin, examen ou rendez-vous au SPE/SPP ou au service médical scolaire, maladie ou décès dans la famille de l'enfant, déménagement (jusqu'à 2 jours).

Toute absence qui n'est pas justifiée ou qui n'est pas annoncée en bonne et due forme au maître ou à la maîtresse de classe est considérée comme non excusée.

En cas d'absences non-excusées, la Commission d'école a l'obligation de dénoncer les représentants légaux au juge.

Les absences pour d'autres motifs (vacances, manifestation sportive, etc ...) nécessitent une demande de dispense qui doit être présentée par écrit et transmise à la direction au moins quatre semaines à l'avance et dûment motivée.

La direction peut exiger la présentation de preuves ou d'attestations.

En cas de retards répétés, la réglementation suivante sera appliquée :

- Premièrement : annonce à la direction et avertissement aux parents
- Si récidive : convocation des parents et possible dénonciation à la Commission scolaire.

## **Service dentaire - Service médical**

Chaque année, tous les élèves passent un contrôle dentaire chez l'un ou l'autre des dentistes scolaires. Les traitements qui s'avèrent nécessaires peuvent être effectués chez le praticien de leur choix.

Tous les élèves de 2H et 6H passent un contrôle médical chez le médecin scolaire, le Dr. Arana. Les parents qui le souhaitent peuvent faire cette visite chez leur médecin de famille.



## **Téléphones portables**

Les téléphones portables sont déposés éteints dans une boîte prévue à cet effet (le matin à l'arrivée en classe et récupérés à 11h40 ainsi que l'après-midi à 13h30 jusqu'à la fin des cours).

En cas d'appel urgent, le secrétariat ou la direction (032.493.11.85) transmettra les informations. Si nécessaire, les élèves s'adresseront à leur enseignant.